

Références Dossier :	PC 027 049 21 Z0001	
Par :	Madame Nazzarena MATERA	
Demeurant :	36 Rue de la Corandière Saint-Aubin-Le-Guichard 27410 MESNIL-EN-OCHE	
Représenté par :		
Sur un terrain sis :	36 RUE DE LA CORANDIERE 27410 MESNIL-EN-OCHE	
Cadastré :	515 B 373, 49 515 B 373	
Opération projetée :	Construction de deux vérandas	Surface de plancher : 44m ²

Le Maire de MESNIL-EN-OCHE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021,

Vu le permis de construire PC 027 049 21 Z0001 délivré le 19/05/2021,

Vu la demande d'annulation présentée par Madame MATERA Nazzarena en date du 07/10/2022,

ARRETE

Article unique : Le retrait du permis de construire susvisé est prononcé.

Fait à MESNIL-EN-OCHE,
Le 3 Août 2023

Le Maire,
Jean-Louis MADELON



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif de Rouen d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux le maire. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).